

# Un contrat programme pour les énergies renouvelables en vue

24/09/2019

DANS ACTUALITES, CONSTRUCTION DURABLE

3 MINUTES DE LECTURE



Le Ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique (MCI) vient de confier au cabinet Energy Handle la réalisation d'un état des lieux du secteur des énergies renouvelables. Un travail de recensement des projets en cours et futurs a déjà été réalisé. Le MCI dispose désormais d'une direction dédiée aux énergies renouvelables.



En collaboration avec le Cluster Solaire, le MCI a lancé un projet afin de doter les énergies renouvelables de leur propre écosystème industriel, au même titre que les autres écosystèmes. Après avoir réuni plusieurs conditions et franchi un certain seuil de maturité, le tour est donc venu pour le secteur des énergies renouvelables d'avoir son contrat programme.

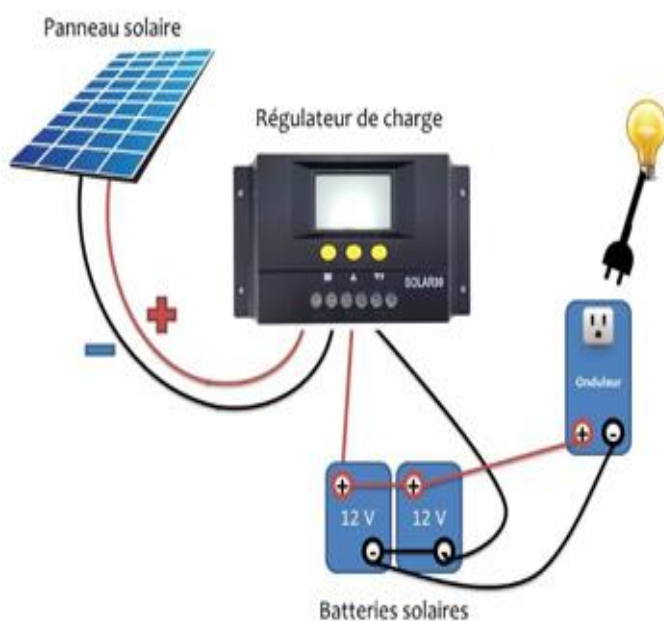
A cet effet une étude a été confiée au cabinet Energy Handle afin de définir l'ensemble des acteurs et les positionner sur la chaîne de valeur dans l'objectif de faire accéder chaque opérateur aux différents maillons de la chaîne de valeurs.

En sus du contrat programme, un travail de fond a déjà été réalisé par les deux partenaires. Il a permis de consolider l'ensemble des projets en cours de réalisation ainsi que les futurs projets et d'identifier ceux qui pourraient faire l'objet d'un accompagnement spécifique du MCI dans le cadre de cet écosystème.

Au sein du MCI, une direction dédiée aux énergies renouvelables vient d'être créée. Elle devra jouer un rôle central dans la mise en place du futur contrat-programme ce qui représente l'importance et le poids actuel que joue ce secteur dans l'économie nationale.

### ***A propos des écosystèmes industriels***

*Le Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020 a introduit une approche nouvelle fondée sur la mise en place d'écosystèmes industriels. Il s'agit d'un chantier phare de la nouvelle stratégie industrielle qui vise à améliorer l'intégration sectorielle, à démultiplier les investissements et à assurer une montée en valeur du secteur industriel en favorisant l'établissement de partenariats stratégiques ciblés et mutuellement bénéfiques entre leaders industriels et TPME (Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises).*



*Il s'agit plus concrètement de fédérer des groupes d'entreprises autour de « locomotives » porteuses de projets d'écosystèmes. Ces locomotives peuvent être des leaders industriels nationaux, des groupements professionnels ou encore des investisseurs étrangers.*

*Les alliances d'entreprises qui se tissent ainsi et forment des « communautés de destin stratégique » organisées, gagnent en performance et en réactivité et contribuent à renforcer la compétitivité de filières dans leur intégralité.*

*Collaboration d'un genre nouveau, les écosystèmes tendent aussi à faire de l'industrie un pourvoyeur d'emplois majeur, notamment pour les jeunes, et à l'inscrire dans un cercle vertueux de progrès.*

**Paru dans CDM Chantiers du Maroc n°175 – Août/Septembre 2019**